

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Elle ne se substitue pas aux conditions générales de vente auxquelles vous devez vous reporter pour plus d'information.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé.

CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ET OPTIONS INCLUSES <small>(articles 1 et 12 des CGV)</small>	<ul style="list-style-type: none"> Planète OUI assure un service de fourniture d'électricité et gestion de l'accès au réseau. Tout client particulier ayant souscrit à l'offre "Electricité 100% renouvelable – ECO" de Planète OUI bénéficie d'une fourniture d'électricité 100% renouvelable. L'offre est sans engagement. Services inclus dans l'offre : Espace Client, Espace relève, Service Client Lundi au Vendredi / 9h à 19h, Le Client a la possibilité de souscrire aux options payantes suivantes : Correspondance éco-papier, Gestion date de paiement
PRIX DE L'OFFRE <small>(article 16 des CGV)</small>	<ul style="list-style-type: none"> Offre de base : prix des abonnements et consommations indexés sur les prix du tarif réglementé (voir grille tarifaire en annexe).
DUREE DU CONTRAT <small>(article 15 des CGV)</small>	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat est un Contrat à Durée Indéterminée et sans engagement. Le client peut résilier son contrat à tout moment sans frais. La date de Prise d'effet correspond à la date de première fourniture d'électricité par Planète OUI.
PRINCIPE DE TARIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> Le client bénéficie par défaut de 20% de remise sur le prix de l'abonnement.
FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Le mode de facturation est de type « forfait annuel », s'appuyant sur des estimations établies sur l'année. L'estimation de référence est établie sur la déclaration d'information du client au moment de sa souscription (le Client peut modifier à tout moment ces données). Ces estimations sont ajustées au moins une fois par an selon les données du gestionnaire de réseau et une facture de régularisation annuelle est publiée. Le client peut payer sa facture par prélèvement automatique, chèque, espèces ou carte bleue (sur l'espace client). Pour les paiements autre que le prélèvement automatique, le client bénéficie d'un délai de 15 jours après l'émission de la facture.
CONDITION DE REVISION DES PRIX	<ul style="list-style-type: none"> Les prix de l'abonnement et de l'énergie active sont indexés sur les tarifs réglementés de vente et sont susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de ces prix. Les nouveaux prix sont appliqués à partir du 1^{er} du mois suivant. Le prix de l'abonnement peut évoluer indépendamment de l'évolution des tarifs règlementés de vente.
CONDITIONS DE REDUCTION DE PUISSANCE	<ul style="list-style-type: none"> En cas de défaut de paiement Planète OUI pourra être amené à limiter ou suspendre la ligne à la suite d'une mise en demeure et d'un délai de vingt jours (20).
CONDITIONS DE RESILIATION	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat est résilié de plein droit à compter de la prise d'effet d'un contrat souscrit par le client avec un autre fournisseur que Planète OUI. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client.

SERVICE CLIENT ET RECLAMATIONS	<p>Le client peut effectuer cette démarche de résiliation via son espace client.</p> <ul style="list-style-type: none"> A défaut de paiement des factures émises par Planète OUI et à l'exception des obligations considérées comme mineures, le client doit régulariser sa situation. A défaut de régularisation et dans un délai de vingt (20) jours, Planète OUI pourra résilier le contrat.
SERVICE CLIENT ET RECLAMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Espace client sur le site : www.planete-oui.fr E-mail : infos@planete-oui.fr Fax : 03 62 27 60 71 Service client : 09 74 76 30 19 Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 hors jours fériés (appel non surtaxé, gratuit depuis votre box). Adresse postale : Planète OUI - Service Clients Parc Euratechnologie 2 rue HEGEL 59160 LILLE/LOMME

Grille tarifaire

Fourniture d'électricité 100% renouvelable (en € TTC**/mois)							
Puissance souscrite	Option BASE			Option HP/HC (heures pleines, heures creuses)			
	Abonnement annuel	Abonnement mensuel	Prix du kWh	Abonnement annuel	Abonnement mensuel	Prix du kWh en Heures Pleines	Prix du kWh en Heures Creuses
3 kVA	85,42 € TTC /an *	soit 7,12 € TTC / mois *	0,1557 € TTC	-	-	-	-
6 kVA	106,27 € TTC /an *	soit 8,86 € TTC / mois *		116,35 € TTC / an *	soit 9,70 € TTC / mois *	0,1798 € TTC	0,1344 € TTC
9 kVA	127,15 € TTC /an *	soit 10,60 € TTC / mois *	144,02 € TTC / an *	soit 12,00 € TTC / mois *			
12 kVA	148,03 € TTC /an *	soit 12,34 € TTC / mois *	170,35 € TTC / an *	soit 14,20 € TTC / mois *			
15 kVA	168,22 € TTC /an *	soit 14,02 € TTC / mois *	195,31 € TTC / an *	soit 16,28 € TTC / mois *			
18 kVA	189,00 € TTC /an *	soit 15,75 € TTC / mois *	218,35 € TTC / an *	soit 18,20 € TTC / mois *			
24 kVA	233,95 € TTC /an *	soit 19,50 € TTC / mois *	270,12 € TTC / an *	soit 22,51 € TTC / mois *			
30 kVA	280,82 € TTC /an *	soit 23,40 € TTC / mois *	317,06 € TTC / an *	soit 26,42 € TTC / mois *			
36 kVA	315,96 € TTC /an *	soit 26,33 € TTC / mois *	361,27 € TTC / an *	soit 30,11 € TTC / mois *			

* Les prix indiqués peuvent évoluer en fonction de la TCFE, la TVA, la CSPE et la CTA***

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises : TVA, CSPE (contribution au service public de l'électricité), et TCFE. Ces taux peuvent varier en fonction des communes et des départements ; pour connaître ces taux, reportez-vous à votre facture d'électricité). Les heures creuses sont définies localement dans chaque département. Pour les connaître, reportez-vous au site internet du gestionnaire de réseau. Les clients démunis, sous conditions de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « produit de première nécessité » auprès du fournisseur Planète OUI. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.